

Association des Sénats d'Europe

Vendredi 16 mars 2012

Présidence de M. Jean-Pierre BEL

La séance est ouverte à 9h20

OUVERTURE DES TRAVAUX

M. Jean-Pierre BEL, Président du Sénat de la République française



Avant de commencer nos travaux, je tiens à exprimer au nom de tous, notre tristesse et notre émotion après l'accident dramatique qui a frappé la Belgique et prie M. Pieters, Vice-président du Sénat belge, d'en faire part au Président du Sénat belge et au peuple belge.

Je suis heureux d'ouvrir cette quatorzième réunion de l'association des Sénats d'Europe. Je remercie Bariza Khiari, vice-présidente du Sénat, et Simon Sutour, président de la commission des affaires européennes, d'avoir accepté d'être à mes côtés pour cette journée de travaux. Il s'agit en quelque sorte d'un retour aux sources, puisque c'est ici même que s'est tenue, en 2001, la première réunion de notre association, à l'initiative de Christian Poncelet, alors Président du Sénat.

Le but de nos réunions est bien sûr d'échanger des informations et des expériences, d'aborder ensemble des sujets d'intérêt commun. Ces réunions sont aussi un moyen de promouvoir le bicamérisme, et de faire partager ses apports à notre démocratie.

La première observation qui me vient à l'esprit en vous accueillant ce matin, c'est la grande diversité des institutions que nous présidons. Les premières chambres se ressemblent. Bien sûr, elles diffèrent dans les modes d'élection, les attributions et les règles de fonctionnement ; mais, fondamentalement, elles assurent toutes une représentation directe des citoyens dans leur ensemble et apportent au gouvernement l'appui d'une majorité. Nos secondes chambres, ou « chambres hautes », exercent elles aussi, pour la plupart, une fonction représentative, enracinée le plus souvent dans les pouvoirs locaux. Mais elles sont extrêmement diverses. Il y a autant de modèles que de pays. Pourquoi cela ?

Au sein de toute démocratie, les institutions évoluent autour d'un certain équilibre. Il faut que l'Exécutif ait une capacité d'action suffisante, qu'il puisse mener une politique cohérente. Mais il ne doit pas abuser de cette autorité, au risque de s'éloigner des citoyens et se couper de la société. Dans chaque système s'opère une distribution des différents pouvoirs qui constitue un agencement fragile. Nos démocraties, chacune à sa manière, sont en permanence à la recherche d'un juste équilibre entre ces deux nécessités.

Cette équation se présente d'une façon différente selon chaque pays. Dans ce tableau, la France a fait longtemps figure d'exception, d'anomalie même a-t-on dit parfois, avec un Sénat contrôlé pendant des décennies par la même majorité. L'alternance réussie depuis le 1^{er} octobre dernier est venue démontrer que rien n'était figé à jamais. Même lorsque sa majorité coïncidait avec celle de l'Assemblée Nationale, le Sénat a eu le souci de contrôler l'action du gouvernement et de tempérer parfois son empressement à réagir à l'actualité médiatique.

La tentation existe, pourtant, de simplifier cet équilibre – parfois de façon radicale. Je recevais récemment le Président de l'Assemblée irlandaise, qui m'informait du projet de suppression de la seconde chambre dans son pays, pour des raisons d'économie budgétaire.

On mesure là les conséquences de la crise que traverse l'Europe, quand bien même son origine n'est pas en Europe. Pour remédier aux déséquilibres budgétaires, toutes les économies semblent bonnes, y compris celles qui affectent le fonctionnement, voire l'existence même d'institutions fondamentales pour nos démocraties.

Or, nous observons dans le même temps une tendance des gouvernements, à l'occasion de cette crise, à « reprendre la main » et à s'affranchir du contrôle parlementaire. Sous prétexte qu'il faut parfois agir vite, décider rapidement face à des marchés très volatils, beaucoup de décisions se prennent en conclave : en conséquence, la transparence recule et le contrôle démocratique s'affaiblit.

C'est une évolution préoccupante, du point de vue de la démocratie bien sûr, et de la légitimité qu'elle confère aux décisions, mais aussi du point de vue de l'efficacité. Car les innombrables « sommets » intergouvernementaux n'ont pas défini, jusqu'à présent, une voie convaincante pour surmonter la crise.

Il nous faudra bien sûr faire preuve de discipline budgétaire, mais aussi retrouver le chemin de la croissance. L'austérité seule ne suffira pas à sortir notre continent de la crise. Nous devons tout à la fois créer les conditions de l'investissement pour la croissance et pour l'emploi mais aussi renforcer les contrôles démocratiques. Car comment pourrions-nous mener de telles réformes en tenant à l'écart les peuples et leurs représentants ?

Les parlements nationaux ne peuvent être écartés de ce pacte de responsabilité. Le risque serait trop grand de voir les gouvernements se couper des citoyens et leur légitimité s'affaiblir, sous peine de remettre en cause l'équilibre de nos sociétés.

Le Sénat français a fait des propositions pour sortir d'une vision purement intergouvernementale de la construction européenne. Nous pensons qu'il faut renforcer la participation de nos Parlements à la gouvernance économique et budgétaire européenne. Il est urgent à nos yeux de renforcer le contrat politique qui unit les nations d'Europe. Parce qu'elles sont un élément indispensable de notre tissu démocratique, les secondes chambres doivent pouvoir y contribuer, chacune selon ses compétences propres.

Voilà les questions que nous avons souhaité soumettre à votre réflexion, ou plutôt à notre réflexion collective. Elles se déclinent à travers les deux thèmes retenus pour nos discussions, le premier concernant davantage l'Union européenne, le second s'adressant à la « grande Europe ».

Je vous remercie encore une fois d'être présents aujourd'hui pour cet échange dont j'attends beaucoup. (*Applaudissements*)

Je remercie Christian Poncelet, Président d'honneur de notre association, pour l'accueil qu'il a prodigué hier aux délégations. (*Applaudissements*).

Notre collègue Hannelore Kraft, Vice-présidente du Bundesrat, a été retenue dans le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, dont elle est Ministre-présidente, pour des raisons politiques supérieures. Elle a tenu à ce que Mme la Secrétaire générale adjointe du Bundesrat, la tiennne informée du déroulement de nos travaux.

Thème n°1 : « *Quel rôle pour les parlements dans le contrôle de la gouvernance de la zone euro ?* »

M. Simon SUTOUR, Président de la commission des Affaires européennes du Sénat de la République française



La situation de la zone euro intéresse certaines de nos chambres plus que d'autres.

Malgré cela, nous en avons fait le thème de cette matinée avant d'élargir le débat à l'ensemble de l'Europe cet après-midi.

Pourquoi ce choix ?

D'abord, la zone euro regroupe déjà un nombre important de nos pays, et ce nombre est appelé sans doute à augmenter dans les années qui viennent.

Ensuite et surtout, la zone euro peut apparaître comme un cas particulier, comme une illustration du problème qui nous occupe aujourd'hui.

Ce que nous expérimentons dans la zone euro, c'est une très forte interdépendance. Nous nous rendons compte, progressivement, que partager une même monnaie implique un exercice en commun des souverainetés dans beaucoup de domaines. Mais c'est un cas particulier d'une tendance plus générale. Sur l'ensemble de notre continent, nous vivons une interdépendance de plus en plus grande. Elle est moins poussée bien sûr que dans la zone euro, mais elle est

très réelle : nos économies dépendent étroitement les unes des autres, et ces liens vont en se renforçant.

Comment gérer démocratiquement cette interdépendance croissante de nos pays ? Comment éviter qu'elle ne soit gérée par des décisions prises sur un plan intergouvernemental, sans véritable contrôle parlementaire ? C'est un problème particulièrement frappant dans le cas de la zone euro.

Il est vrai que l'euro est quelque chose de complètement nouveau. Depuis la fin de l'étalon-or, les monnaies reflètent la confiance placée dans les États qui en sont les ultimes garants. Avec l'euro, nous faisons l'expérience d'une monnaie sans État, qui n'a pas véritablement un ultime garant, mais plusieurs : les États membres et la Banque centrale européenne.

Lorsque l'euro a été lancé, beaucoup d'économistes étaient sceptiques. Ils pensaient qu'une monnaie sans État ne serait pas viable. Ils soulignaient que la zone euro n'était pas une zone monétaire optimale : pas de budget fédéral digne de ce nom, peu de mobilité des travailleurs d'un pays à l'autre. Ils en déduisaient qu'en cas de choc grave, la zone euro serait incapable de se rééquilibrer.

Ce qui se passe aujourd'hui leur donne en partie tort, et en partie raison.

En partie tort, parce que l'euro demeure une monnaie forte ; sa parité actuelle par rapport au dollar est même bien supérieure à son cours d'introduction.

Mais en partie raison parce que, confrontée à une crise grave, la zone euro fonctionne mal. Elle connaît aujourd'hui une très faible croissance, voire une récession ; la crise de l'endettement public rend nécessaires des mesures de sauvegarde pour certains pays. Nous voyons bien à quel point une monnaie sans État est une construction fragile.

En même temps, il faut le reconnaître, l'avènement d'un État fédéral européen reste un horizon lointain. L'Union européenne a certaines attributions d'un État fédéral, mais elle est loin de les avoir toutes : elle n'a pas de véritable pouvoir budgétaire et fiscal. Elle reste une réalité intermédiaire entre une organisation internationale et un État fédéral, ce à quoi correspond bien le terme assez vague de « gouvernance ».

La gouvernance de l'Union européenne est définie par des traités. Les parlements sont parvenus, peu à peu, à y prendre leur place. Le Parlement européen dispose aujourd'hui de pouvoirs étendus : il est devenu co-législateur de l'Union, à égalité avec le Conseil qui représente les gouvernements.

Les parlements nationaux ont acquis également une certaine place parce que les traités reconnaissent désormais leur rôle ainsi que la nécessité, pour le bon fonctionnement de l'Union, de la coopération interparlementaire – entre les parlements nationaux, ainsi qu'entre le Parlement européen et les parlements nationaux.

Parallèlement, dans la plupart des pays, le Parlement national a renforcé son contrôle sur la politique européenne de son Gouvernement. Par exemple, l'évolution a été très visible en Allemagne où, à la demande de la Cour constitutionnelle, des procédures de contrôle plus étroites se sont mises en place.

Cette acclimatation du contrôle parlementaire dans l'Union européenne est aujourd'hui en partie remise en question. Sous l'effet de la crise, et spécialement sous l'effet des difficultés de la zone euro, le centre de décision s'est déplacé vers les réunions intergouvernementales.

La zone euro n'a pas ou peu d'institutions propres. L'optique des traités était que la zone euro coïncide rapidement avec l'Union européenne toute entière. Ce n'est pas ce qui s'est passé. La

zone euro reste donc peu structurée, et le contrôle parlementaire - européen et national - manque de prise.

Comment faire face à cette situation ? C'est un problème pour les parlements des États de la zone euro. C'est, plus généralement, le problème de l'adaptation de la démocratie parlementaire au développement des décisions intergouvernementales. Des parlements cantonnés dans leur pays respectif peuvent-ils bien contrôler des gouvernements qui, quant à eux, travaillent et décident de plus en plus ensemble ? Comment faire pour renforcer les liens entre le Parlement européen et les parlements nationaux ? Comment faire pour renforcer le rôle du Parlement européen et des Parlements nationaux.

Nous avons peut-être à définir des méthodes de contrôle interparlementaire plus efficaces qu'aujourd'hui, plus visibles, qui fassent que le citoyen ne se sente pas ignoré, voire délaissé, sans prise sur les décisions.

Les moments de crise comme ceux que nous vivons sont des moments dangereux, propices aux pires formes de populisme. Il est important que nous sachions préserver ou restaurer le lien entre les citoyens et les centres de décision politique. Je crois donc que les enjeux de nos discussions de ce matin ne sont pas mineurs. (*Applaudissements*)

M. Martin SCHULZ, Président du Parlement européen



Nous agissons comme un État fédéral. Pour autant, nos concitoyens perçoivent que quelque chose ne fonctionne pas. Nous avons la monnaie la plus forte au monde. Elle valait 1,17 dollars lors de son introduction, elle cote ce matin à 1,32 dollars.

Nous avons vécu la plus profonde crise de l'euro depuis son introduction, mais son cours est plus élevé que jamais. L'euro est une monnaie stable. Nous sommes une force économique mondiale qui est politiquement fragile, avec des structures inappropriées.

Vous, représentants des Parlements nationaux, devez travailler avec vos gouvernements nationaux, mais votre monnaie est transnationale. Comment surmonter ce problème structurel ? Comment surmonter ce déficit démocratique ?

Le débat est difficile, pour le Parlement européen, comme pour les Parlements nationaux. Nous nous trouvons, les uns et les autres, au cœur d'un ouragan démocratique. Nous ne sommes pas des adversaires, mais des alliés.

Longtemps, nous avons cru que chacun devait défendre ses compétences. Combien de fois ai-je entendu, du côté des Parlements nationaux « Vous, Parlement européen, vous réclamez des droits qui sont les nôtres » ?

Combien de fois ai-je entendu nos collègues du Parlement européen dire : « cela suffit avec les Parlements nationaux, qui se mêlent sans cesse de nos affaires » !

Par l'article 3 du Traité, l'Union dispose d'une monnaie commune. L'euro est communautaire, et non pas intergouvernemental. Deux États membres l'ont refusé : le Royaume-Uni et le

Danemark. Les 25 autres États membres sont obligés d'introduire l'euro, ce qui pose des problèmes à la République tchèque, ou à la Suède, dont les citoyens se sont prononcés contre l'euro, par référendum. Néanmoins, la Suède a signé le Traité. Tous les pays qui ont signé le traité sont obligés, un jour, d'introduire l'euro.

Au cours du semestre européen, la Commission va examiner les projets de budgets nationaux avant vous et avant nous. Est-il admissible qu'un exécutif vérifie les projets d'autres exécutifs, avant que les parlementaires nationaux et européens n'aient pu intervenir ? Est-ce démocratique ? C'est une dévalorisation de nos et de vos compétences.

Nous avons un objectif commun : la démocratisation de la zone euro, l'encadrement des multiples exécutifs en Europe. Le Parlement européen doit travailler avec 28 exécutifs : 27 exécutifs nationaux et la Commission. Vous avez l'avantage de ne travailler qu'avec un seul !

Dès que vos gouvernements quittent leur capitale nationale et qu'ils arrivent à Bruxelles, il se produit une mutation : ils se transforment en un organe de l'Union européenne, Conseil européen ou Conseil de l'Union. On l'a oublié, parce que le Président de la République française et la Chancelière allemande en ont donné une autre image. Le Conseil européen s'est pas intergouvernemental. C'est un organe de l'Union européenne, présidé par M. Herman Van Rompuy. Cette mutation politique transforme Bruxelles, siège des institutions européennes, en une capitale, même si la capitale européenne est Strasbourg !

Il nous faut encadrer les exécutifs, par un parlementarisme national fort et européen fort : tel est notre objectif commun ! J'ai beaucoup de plaisir à participer à nos travaux. (*Applaudissements*).

M. Pio GARCIA-ESCUADERO, Président du Sénat du Royaume d'Espagne



Nous nous retrouvons là où fut fondée en 2000 l'Association des Sénats d'Europe, à l'instigation du Président Poncelet. Une décennie plus tard, les objectifs qui avaient été assignés à l'Association sont plus que jamais d'actualité : la promotion du bicamérisme dans le cadre des démocraties parlementaires, la connaissance et l'appui mutuel des chambres hautes dans leurs différentes fonctions, et le renforcement de l'identité européenne.

Je félicite tous ceux qui ont contribué au succès de la réunion de Madrid, l'an dernier, sur le thème « le Sénat et les procédures de coopération avec les régions et les collectivités locales ».

Nous avons débattu de la crise économique et du rôle que les Parlements peuvent jouer dans le contrôle de la gouvernance de la zone euro, c'est-à-dire des mesures que les instances européennes et nationales adoptent en matière économique et financière.

En premier lieu, la coopération : les efforts à faire doivent être conjoints. Comme le soulignait récemment le Vice-président de la Commission européenne, « *la crise nous a appris la leçon de l'interdépendance* ». Toutes les mesures que nous avons adoptées au cours des derniers mois sont la reconnaissance de ce que les déséquilibres macroéconomiques dans nos économies respectives affectent toutes les autres. La solution ne peut venir que d'une coordination plus poussée des politiques économiques de l'Union européenne.

Je tiens à souligner l'importance de la consolidation institutionnelle de l'Eurogroupe et de l'Écofin, tout comme la tenue au moins deux fois par an des sommets européens, comme l'a établi le nouveau traité relatif à la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire, signé le 1^{er} mars lors du dernier conseil européen. Son objectif, connu de tous, est le renforcement de la discipline fiscale à travers la prévision de l'équilibre ou de l'excédent budgétaire, de telle façon que les pouvoirs publics ne puissent accuser un déficit supérieur à 0,5 % du PIB, ni atteindre un niveau d'endettement supérieur à 60 %. Cet objectif, nous le partageons.

La crise a révélé dans beaucoup de pays européens des tendances qui doivent être corrigées. L'avant-projet de loi organique de stabilité budgétaire et de soutien financier des administrations publiques, approuvé par le Conseil des ministres espagnol le 27 janvier dernier, a comme objectif de réduire le déficit au-delà des exigences de l'Union européenne à un niveau de 0,4 % du PIB comme preuve tangible de l'engagement de l'État espagnol dans ses efforts politiques d'austérité qu'exige la délicate situation présente. Un engagement que nous avons pris au plus haut niveau des normes législatives, après la réforme récente de l'article 135 de notre Constitution : nous sommes le seul pays avec l'Allemagne qui a adopté dans sa Constitution la « règle d'or » budgétaire.

Il reste à faire des réformes structurelles pour favoriser la croissance et l'emploi, à travers l'achèvement de l'intégration des marchés énergétiques, le développement d'infrastructures mieux reliées entre elles, et l'obtention d'une meilleure efficacité énergétique qui ont été décidées lors des derniers sommets européens de décembre 2011, janvier et mars 2012. Mais aussi, dans le champ des engagements nationaux, comme c'est le cas en Espagne à travers un ambitieux programme de réforme dans les secteurs du travail et des finances pour éliminer les obstacles à l'embauche, et assainir le secteur bancaire espagnol, afin de permettre une normalisation du crédit. Dans le même mouvement, selon les déclarations réitérées du ministre des affaires étrangères espagnol, les pays qui connaissent une situation plus favorable devront stimuler leur demande intérieure pour favoriser la croissance économique.

Cependant, cette coopération ne peut être mise en œuvre au seul échelon intergouvernemental. Tous les niveaux de décision doivent être impliqués, dont les Parlements parce que la question de la légitimité démocratique dans les processus de prise de décision dans l'Union européenne est aujourd'hui posée. La résolution du Parlement européen du 18 janvier 2012 a établi que « *l'on doit respecter la responsabilité démocratique, par le truchement du renforcement de la participation du Parlement européen et des parlements nationaux, à leurs niveaux respectifs, dans tous les domaines de la coordination et de la gouvernance économique européenne* ».

Les Parlements nationaux ont pris de l'importance, grâce à la reconnaissance du principe de subsidiarité. Le traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, a innové en donnant aux Parlements nationaux un rôle particulier dans la construction européenne, si bien qu'il est apparu comme « *le traité des Parlements* ». Pour la première fois, les Parlements nationaux font contrepoids : ils contrôlent davantage les gouvernements nationaux et la gestion des fonds de l'Union européenne, vérifient la transposition du droit communautaire dans la législation nationale, et évaluent l'application correcte du principe de subsidiarité.

Dans notre pays, le contrôle est essentiellement assuré par la commission en charge des affaires européennes, mais le contrôle de l'action des gouvernements s'exerce aussi à travers l'important travail réalisé par les Parlements, tant en séance plénière que dans les différentes commissions spécialisées. L'article 13 du nouveau traité économique de l'Union, instituant une conférence permanente rassemblant les commissions compétentes en matière de politique budgétaire, comme l'une des formules de participation des parlements nationaux, conjointement avec le Parlement européen, permet de contrôler, annuellement, la gouvernance économique de la zone euro.

En tant que Président d'une chambre représentant les territoires de mon pays, je veux mentionner le traitement spécial que nous avons appliqué aux collectivités régionales et locales dans le difficile contexte de la crise économique actuelle. Une des nouveautés de la nouvelle loi de stabilité budgétaire réside dans la régulation, dans un texte unique, de la stabilité et du soutien financier de toutes les administrations publiques, tant de l'État que des régions autonomes et des municipalités. Elle préconise le concept d'égalité dans les exigences budgétaires, de responsabilité et de loyauté entre toutes les administrations publiques. Elle répond en outre à l'exigence d'unité du pays face à l'Union européenne. Le déficit maximum autorisé sera déterminé pour les communautés autonomes de façon différenciée, dans la limite du plafond fixé par l'État. Nous gagnerons en transparence démocratique.

Autre nouveauté : les régions qui ne respecteraient pas ces règles se verront infliger une amende d'un montant de 0,2 % de leur PIB régional, voire en cas d'indiscipline prolongée, la mise sous tutelle de leurs finances. Comme l'a souligné le ministre des finances espagnol, « *il faut transposer l'architecture de la gouvernance européenne au sein des régions autonomes d'Espagne* ». S'agissant des collectivités locales, la stabilité budgétaire qu'impose la réforme est plus exigeante encore, et se traduit par l'équilibre budgétaire. Il ne doit donc pas y avoir de déficit, ni structurel, ni conjoncturel, afin que les budgets annuels soient clôturés en équilibre. Toutes les administrations, pas seulement centrales, devront approuver un plafond de dépense.

Cette initiative, conjointement à la réforme du travail et à la réforme pour l'assainissement du système financier, constitue la clé de la politique économique de l'Espagne. Les principaux objectifs sont de garantir la stabilité budgétaire de toutes les administrations publiques, de fortifier la confiance dans la stabilité de l'économie espagnole, et de renforcer les engagements de l'Espagne envers l'Union européenne. Nous espérons qu'avec ces mesures, et d'autres encore, nous pourrions nous engager sur le chemin du redressement. (*Applaudissements*).

M. Vannino CHITI, Vice-président du Sénat de la République italienne



Compte tenu du caractère mondial de la crise, la réponse ne peut pas venir de chaque État, mais d'une action menée de concert au niveau continental, et ciblée sur le renforcement de la gouvernance en tant que système de règles partagées pour la gestion de l'économie. Il est nécessaire d'œuvrer pour renforcer le modèle d'unité dans la diversité. Notre tâche consiste à construire une démocratie supranationale, une Europe fédérale, ayant des institutions en même temps fortes, efficaces et liées aux populations.

Au cours de ces dernières années, nous assistons à une dynamique contradictoire du processus d'intégration : d'une part, le Traité de Lisbonne a conféré à l'Union européenne plus de compétences que par le passé, dans le but d'améliorer la capacité de décision et de réduire un déficit démocratique qui risque de miner irréparablement la confiance des citoyens vis-à-vis des institutions européennes. Le renforcement du rôle du Parlement européen et la participation active des Parlements nationaux au processus législatif, dans le rôle de gardiens du principe de subsidiarité, sont des conquêtes précieuses. D'autre part, la prépondérance des intérêts nationaux, en contradiction avec la nécessité d'apporter des réponses gagnantes face à la grave crise qui nous a frappés, a mené à une réaffirmation continue de la méthode intergouvernementale. Cependant, 27 Gouvernements, et bientôt 28, ont des délais, et des perspectives de décision qui rendent souvent l'Union européenne impuissante et absente dans des contextes décisifs également pour nos intérêts. Aux directives et aux règlements l'on préfère les traités. Les décisions sont le fruit de négociations souvent au rabais, entre les Chefs de Gouvernement. La Commission européenne a un poids trop faible y compris dans le domaine des relations internationales et de la sécurité. Le Parlement européen, bien que renforcé, ne joue pas encore le rôle que jouent les Assemblées nationales à l'intérieur des États.

Pour faire face, au niveau continental, à la crise que nous sommes en train de traverser, il faut une Banque centrale européenne qui dirige la politique monétaire avec les pleins pouvoirs, comme le fait la *Federal Reserve* aux Etats-Unis.

Sans un projet et une identité forts, l'Union européenne est condamnée à une présence marginale dans le monde mondialisé. Nous avons besoin d'une Union qui ait une idée directrice, dans laquelle ses populations puissent se reconnaître, pour le développement durable, le droit du travail pour ses jeunes, la construction de la stabilité et de la paix, pour relever le défi du changement climatique. Le renforcement de la gouvernance européenne doit également avancer sur le chemin indiqué par l'ancien Président de la République italienne, Carlo Azeglio Ciampi, lorsqu'il soulignait la nécessité de « fixer des objectifs européens communs, comme pour le Pacte de stabilité », pour en finir avec la pauvreté et soutenir le développement et l'emploi, par le biais d'un « accord promu et soutenu par la Commission européenne elle-même, en laissant les États décider des moyens par lesquels les atteindre ». Ce n'est qu'ainsi que l'on peut concilier le processus d'intégration avec l'engagement nécessaire des organes représentatifs.

La politique fiscale, la sécurité commune et la politique étrangère sont les sujets sur lesquels on peut fonder une démocratie supranationale européenne, capable de décider et d'agir.

La recherche d'une gouvernance économique pleinement partagée, consacrée par le Traité de Lisbonne, a connu depuis deux ans une accélération en raison de l'impact de la crise sur les budgets des États membres et de la spéculation sur l'euro. Le 16 novembre ont été approuvés définitivement les cinq règlements et la directive qui composent le dénommé « Six-Pack ». Le 23 novembre la Commission a présenté deux propositions supplémentaires de règlement qui intègrent et complètent les mesures déjà prévues par la législation de l'Union européenne en matière de surveillance budgétaire et de procédure pour les déficits excessifs. Enfin, le 9 décembre, les Chefs d'État et de Gouvernement ont adopté une déclaration dans laquelle ils exprimaient la volonté de procéder vers une union économique plus forte par le biais d'un nouveau pacte budgétaire et d'un renforcement supplémentaire des politiques économiques. Un pacte budgétaire adopté – compte tenu du manque d'unanimité entre les États membres – par un accord international : le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, qui a été signé par 25 Gouvernements à l'occasion du Conseil européen du 2 mars et qui devra être ratifié prochainement par nos Parlements.

Avec la prochaine entrée en vigueur du Traité instituant le mécanisme européen de stabilité, nous disposons d'un cadre commun de réponse à la crise économique, fondé sur une règle incontournable : les budgets généraux des administrations publiques doivent atteindre l'équilibre ou l'excédent, et ce principe doit être introduit dans les systèmes juridiques des États membres par des dispositions contraignantes et « de préférence constitutionnelles ».

L'Italie va modifier sa Constitution dans ce sens, tout en menant un effort de correction de son déficit et de réduction de sa dette publique qui reçoit l'appréciation unanime des institutions européennes et internationales.

Les États iront vers des politiques économiques et financières vertueuses dans un cadre de référence commun. La création du semestre européen pour la coordination des politiques économiques, représente un élément significatif, dont toutes les implications n'ont pas encore été saisies, bien qu'il soit opérationnel depuis l'année dernière.

Par les deux propositions de règlement présentées en novembre et par le Pacte budgétaire, tous les États membres doivent publier leurs programmes budgétaires à moyen terme, ainsi que leurs programmes de stabilité. En outre, ils devront transmettre à la Commission et à l'Eurogroupe un document de programme budgétaire pour l'année suivante, dans lequel les éventuels écarts entre les objectifs annoncés et le dernier programme de stabilité devront être sérieusement motivés. Le renforcement du « volet préventif » du pacte de stabilité et des mesures de surveillance des politiques économiques des États membres représente un défi que nos Parlements doivent savoir relever, en redéfinissant, dans une perspective authentiquement européenne, leurs tâches et leurs procédures.

Les parlements nationaux doivent garantir que les choix effectués au niveau européen soient transposés dans les législations nationales et compris par les opinions publiques. Il faut valoriser les aspects les plus innovants du Traité de Lisbonne. La démocratie représentative est notre référence ; les Parlements en sont le centre : c'est la seule réponse qui peut permettre cette imbrication entre la participation des citoyens et la capacité de décider, indispensable pour la gouvernance de la mondialisation.

Aujourd'hui le défi consiste à renforcer la crédibilité des décideurs politiques. C'est la crédibilité que les marchés évaluent ; et c'est la crédibilité dans la gestion des comptes publics que nous devons fournir à nos concitoyens, en sachant que les décisions prises aujourd'hui auront des conséquences pour nos enfants.

Comme l'a récemment souligné notre Président du Conseil, Mario Monti, « le principal problème de l'Europe aujourd'hui est de savoir comment concilier la prise commune de décisions de politique économique avec la démocratie et le Parlement européen, qui est le seul lieu où peut se dérouler un débat mené par les représentants élus directement par le peuple, devra jouer un rôle de plus en plus important ».

Nous devons également adopter, au niveau national, des procédures et des mécanismes qui renforcent la crédibilité des budgets qui devront être coordonnées au niveau européen, dans un souci de transparence et de publicité ; nous éviterons ainsi que se reproduise un cas comme la Grèce.

L'une des tâches principales des Parlements consiste aujourd'hui à briser le traditionnel monopole des Gouvernements sur l'information dans cette matière si délicate. Dans une proposition de règlement de novembre dernier, la Commission européenne a justement invité les États membres à mettre en place des organes indépendants chargés « de surveiller la mise en œuvre des règles budgétaires nationales ».

En Italie nous avons voulu interpréter cette indication comme une invitation à créer auprès des Chambres un « organisme indépendant auquel attribuer des tâches d'analyse et de contrôle des évolutions des finances publiques et d'évaluation sur l'obéissance aux règles budgétaires » sur le modèle de ce qui a été réalisé depuis longtemps avec succès par le Congrès des États-Unis.

Ainsi, aussi bien sur le plan des administrations parlementaires, que des procédures budgétaires, nous pourrons, en tant que Parlements, combler ce déficit démocratique que la crise a mis en lumière.. Ce déficit s'accroîtra si nous renvoyons tout à des règles externes et au renforcement du rôle de la Commission européenne. Il faut renforcer les procédures et les institutions nationales, dans le but de reconquérir pleinement cette crédibilité de la décision politique que les citoyens nous demandent.

Sur le plan de la collaboration entre les Parlements, un pas en avant décisif a été fait par l'article 13 du Pacte budgétaire, qui fixe que « le Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une conférence réunissant les représentants des commissions concernées afin de débattre des politiques budgétaires ».

Sans renforcement de l'intégration européenne il n'y a pas d'avenir pour nos nations : non seulement la démocratie à l'intérieur de nos États s'appauvrira, mais nous ne pourrons pas surmonter la crise actuelle. La crise a des causes mondiales : la réponse ne peut pas venir de chaque État, mais d'un renforcement de la gouvernance continentale et des règles qui régissent l'économie et la finance.. Au cours d'une récente visite en Italie, le Président du Parlement européen, Martin Schulz, a souligné : « soit nous perdons tous, soit nous gagnons tous ». C'est dans cet esprit que l'on peut construire un avenir durable en Europe, après avoir réalisé la cohabitation pacifique qui nous unit depuis plus de 60 ans.

L'octroi à la Grèce d'une seconde tranche d'aides économiques a évité l'effondrement financier non seulement de ce pays, mais de toute la zone euro.

La rigueur et les « contraintes extérieures » sont des conditions nécessaires à l'équilibre financier, mais on ne peut se contenter de politiques d'assainissement et de réduction des dépenses publiques. La solidarité est un principe fondateur de l'Union : la récession peut détruire la cohésion européenne. Nous risquons un appauvrissement généralisé dans le continent. Le Pacte de stabilité est un « Pacte de stabilité et de croissance ». Mais l'objectif d'un développement nouveau et durable n'avait pas été doté d'instruments et de buts précis : quelle croissance, combien de croissance, comment l'obtenir ?

L'Europe à 27 compte environ 23,8 millions de chômeurs, la plupart d'entre eux sont des jeunes. 79 millions de personnes, soit 16% de la population, vivent en dessous du seuil de pauvreté. 19% des enfants sont exposés au risque de pauvreté.

A cette situation dramatique, il faut répondre dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

Nous avons besoin de politiques qui favorisent un développement durable, la redistribution des richesses et le bien-être social, pour assurer à ceux qui vivent légalement dans l'Union, qu'ils y soient nés ou pas, l'égalité des chances.

Il est indispensable de surmonter les égoïsmes nationaux : les pays qui ont des budgets excédentaires ne doivent pas se réfugier dans leur tour d'ivoire. Au moyen d'accords précis, une partie des excédents budgétaires doit être investie pour contribuer à relancer le développement.

Il faut libérer les investissements publics dans les infrastructures pour les transports et l'énergie, pour la formation et la recherche, des contraintes budgétaires imposées par le Pacte de stabilité de l'Union européenne.

Sur tous ces choix, les Parlements nationaux doivent jouer leur rôle d'institutions qui expriment la voix des peuples. Faute d'initiative de notre part, il y aura une fracture démocratique. Le fort mécontentement social, la contestation d'une « Europe des bureaucrates et des banques », sont un signal d'alarme que nous devons entendre.

Le Sénat italien a pressé notre Gouvernement, à plusieurs occasions, à la veille des Conseils européens de décembre et du printemps, de concentrer son attention sur les problèmes de la croissance. C'est avec satisfaction que nous constatons que le dernier Conseil européen, celui des 1^{er} et 2 mars, a consacré une partie essentielle de son ordre du jour aux actions à entreprendre au niveau de l'Union et au niveau national pour promouvoir la croissance, après deux années consacrées à l'assainissement des budgets et à la stabilité financière.

Au scepticisme vis-à-vis de l'Union européenne, au repli à l'intérieur des frontières nationales, nous devons répondre par davantage d'Europe : davantage de démocratie supranationale, dans les grands domaines de ses compétences ; davantage de démocratie représentative, dans un renforcement de la collaboration entre le Parlement européen et les Parlements nationaux ; davantage de participation en impliquant les citoyens européens, à partir des écoles et des institutions les plus proches de leur vie : les communes, les régions et les parlements. (*Applaudissements*).

M. Fred de GRAAF, Président de la Première Chambre des États généraux du Royaume des Pays-Bas



C'est la première fois que je participe à cette conférence en tant que Président de la Première Chambre des États généraux des Pays-Bas comme on l'appelle le Sénat dans mon pays. L'année dernière, des changements sont intervenus dans la présidence d'un grand nombre de sénats européens. Je me réjouis de pouvoir poursuivre avec vous la coopération au sein de notre remarquable Association. Je tiens à remercier le Président Bel, de l'excellente organisation et de la qualité de l'accueil.

Le sujet de cette conférence est particulièrement brûlant: la crise économique et financière internationale et le rôle des parlements dans la lutte contre cette crise. Sous l'effet successif d'une crise des subprimes, d'une crise bancaire et d'une crise de la dette, le chômage – en particulier celui des jeunes – augmente, les banques sont soumises à de fortes pressions, le marché de l'immobilier bat de l'aile.

Ces graves problèmes économiques appellent une réponse adéquate de la part des dirigeants de l'Union européenne. Comme la plupart des autres pays, les Pays-Bas ont signé en très peu de temps deux nouveaux traités importants. Celui établissant le Mécanisme européen de stabilité » et celui sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. Le rôle des parlements doit être envisagé avec le plus grand sérieux : ils doivent contribuer à la stabilité de la zone euro en surveillant la bonne gouvernance au sein des États membres et en obtenant le soutien d'une large base sociale.

Il faut éviter la réduction du droit budgétaire parlementaire *national*. Nous avons pu avoir le sentiment que ce droit a été, dans un certain sens, ébranlé par les crises nationales de la dette et la crise bancaire qui y était liée. Nous éprouvons le même sentiment face aux solutions à la crise de la dette. L'impression de perdre le contrôle découle de la rapidité des processus décisionnels, liés à la prise de mesures d'urgence, à l'obligation du secret par peur des spéculateurs sur les marchés financiers et, peut-être, à un retour d'informations parfois perfectible depuis Bruxelles. Tous ces aspects touchent à l'essence même du droit budgétaire : autoriser au préalable les dépenses publiques.

Que pouvons-nous faire ? L'article 13 du nouveau traité en matière de gouvernance économique nous invite à une réflexion approfondie sur l'organisation du contrôle parlementaire de la zone euro. Il encourage l'organisation d'une conférence du Parlement européen et des Parlements nationaux des parties au traité, en vue de discuter de la politique budgétaire et d'autres politiques du nouveau traité.

Diverses suggestions ont été émises ces derniers mois et de nombreuses questions ont été soulevées. Comment réaliser concrètement l'équilibre entre le contrôle du Parlement européen et celui des chambres démocratiques nationales ? Voulons-nous d'un dialogue effectif entre la

Commission européenne et les Parlements nationaux ? La COSAC offre-t-elle peut-être un forum adéquat à ce contrôle ? Quelle est l'expérience en la matière du groupe de travail parlementaire franco-allemand ? Tous ces aspects donneront lieu aujourd'hui, je l'espère, à des échanges d'idées et d'expériences.

Sur l'application de l'« article 13 » le Parlement néerlandais n'a pas encore d'idées concrètes. J'entends consulter les commissions des finances et les organisations de coopération européenne sur ce sujet important. J'espère que nous parviendrons aujourd'hui à un échange d'expériences, afin que nous puissions formuler des points de vue plus définitifs, lorsque nous nous réunirons à nouveau pour la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne en avril.

Nous devons également mener une réflexion sur la façon dont nous pouvons renforcer l'information de nos Parlements. Nous avons besoin d'une justification adéquate et transparente des dépenses. Soumis à de fortes pressions, les Parlements nationaux ont donné leur feu vert à un soutien massif du Mécanisme européen de stabilité. Les citoyens se montrant très critiques vis-à-vis de ce soutien, nous devons, en tant que Parlements, exercer un contrôle adéquat de la légalité, de l'efficacité et de la gestion des risques des dépenses de ce fonds de secours.

Il importe que nous puissions disposer de rapports du Comité des commissaires aux comptes. Nos Parlements peuvent en outre jouer un rôle constructif dans la concrétisation des « statuts » que les ministres des finances vont définir en vertu de l'article 30. Une occasion à ne pas laisser passer ! Là où nous étions soumis à de fortes pressions pour donner notre accord au fonds de secours provisoire, l'application sous l'œil vigilant du Comité des commissaires aux comptes doit être organisée de façon adéquate et effective.

Si l'euro, mais également la bonne gouvernance, nous tiennent à cœur, nous devons, en tant que Parlements, tendre à un niveau de contrôle parlementaire satisfaisant en matière de gouvernance économique au sein de l'UE et de la zone euro. Si tel est notre souhait et dans toute la mesure du possible, nous pourrions harmoniser ce contrôle parlementaire. Mais la question de savoir *comment* reste posée, d'autant plus que nous ne pouvons avoir l'illusion de pouvoir tout coordonner. La coordination, au sens tant pratique que stratégique, représente un enjeu majeur, qui requiert de la flexibilité, dans la façon de penser et d'agir. Ceci dit, le mot « flexibilité » peut paraître vague et chaque médicament a ses effets secondaires. Décidément, l'Europe invite en permanence à une réflexion !

Outre le contrôle de la bonne gouvernance, nos Parlements ont à gagner le soutien d'une base sociale large et la confiance des citoyens dans les institutions nationales et européennes. Face aux mesures radicales des plans d'austérité et à la discipline budgétaire, les citoyens doivent plus que jamais se sentir représentés par leur parlement. Ils ne doivent pas avoir l'impression de ne pouvoir exprimer leurs griefs que dans la rue, par des manifestations et des grèves. Un contrôle parlementaire correctement organisé et efficace de l'administration de la zone euro peut y contribuer, surtout s'il apparaît clairement que la compétence budgétaire des Parlements nationaux est intégralement respectée.

En tant que Parlements nationaux et Sénats, nous traversons une phase importante de l'évolution de notre continent européen. Ensemble, nous pouvons aider à mettre l'Union européenne à l'abri des crises, et à garantir ainsi à nos citoyens un avenir fait de paix, de prospérité et de bien-être. (*Applaudissements*)

La séance, suspendue à 10h25, reprend à 10h50

Présidence de Mme Bariza KHIARI, Vice-présidente du Sénat de la République française

M. Milan STECH, Président du Sénat du Parlement de la République tchèque



Je suis très heureux de cette rencontre, ici où l'Association des Sénats d'Europe a été fondée en 2000. La crise de la zone euro occupe les esprits en Europe, et ce débat est bienvenu. La République tchèque n'est pas membre de la zone euro, mais elle a avec elle des liens étroits : plus de 80 % de ses exportations sont à destination de l'Union européenne.

L'euro n'est pas la cause mais la victime de la crise financière. Hélas, la crise donne des arguments à ses détracteurs. Les Parlements ont un rôle de contrôle ; surtout, ils ont des pouvoirs budgétaires : c'est leur raison d'être depuis l'origine. Le traité sur la stabilité et la gouvernance, adopté il y a 2 semaines, a fait l'objet de polémiques ; le Gouvernement tchèque a décidé de ne pas le signer, se situant ainsi loin du centre de gravité de l'Europe. La voix du Sénat tchèque n'a pas été entendue.. Le Sénat tchèque est plutôt pro-européen. Au début de l'année, plusieurs textes financiers et fiscaux européens ont été adoptés par le Sénat : c'est une de nos contributions au fonctionnement de la zone euro.

L'euro ne doit pas être la victime de la crise. Les Parlements nationaux ont des instruments à leur disposition ; encore faut-il qu'ils les utilisent. Les États membres qui n'appartiennent pas à la zone euro comme la République tchèque, ont un rôle à jouer (*Applaudissements*).

M. Danny PIETERS, Vice-président du Sénat du Royaume de Belgique



Je remercie tous ceux qui nous ont adressé des messages de solidarité, à la suite du terrible accident de cette semaine.

Alors qu'en 1992, à Maastricht, les chefs de gouvernement étaient convaincus du fait que l'euro allait garantir l'avenir de l'Union européenne, vingt ans plus tard ils doivent tout faire pour sauver la zone euro.

Je ne suis pas un eurosceptique mais un euroréaliste. Il faut oser être critique et reconnaître les erreurs du passé.

Ces erreurs ont été commises à tous les niveaux : à celui des gouvernements qui savaient que plusieurs pays n'observaient pas très scrupuleusement le pacte de stabilité et en tiraient prétexte pour interpréter eux aussi les règles d'une manière que l'on peut qualifier de 'souple' ; au niveau des assemblées parlementaires, tant européennes que nationales, qui n'ont peut-être pas suffisamment rappelé leurs gouvernements à l'ordre ; et au niveau des institutions européennes, et surtout de la Commission qui, souvent, ne parvient pas à parler d'une même voix et qui ne rappelle les États à leurs obligations qu'*a posteriori*.

Avant d'en venir à la question qui nous occupe aujourd'hui, je me permettrai de vous rappeler trois particularités de la situation institutionnelle belge.

Lors de la révision de la Constitution opérée en 1993, le législateur belge a convenu d'un partage précis des compétences entre la Chambre des représentants et le Sénat, seule la Chambre des représentants a compétence pour tout ce qui touche au budget fédéral. Le Sénat ne joue plus aucun rôle en la matière. Cela ne signifie pas qu'il n'a plus voix au chapitre dans la discussion sur la crise de l'euro. En sa qualité de chambre, le Sénat tente de marquer de son empreinte la construction européenne, la politique européenne et donc aussi la situation économique et monétaire européenne.

Notre pays discute actuellement d'une réforme en profondeur du fonctionnement du Sénat, et dont nous ne savons pas encore où elle va nous mener. Mais le gouvernement s'est donné pour objectif de finaliser les textes constitutionnels et législatifs avant les vacances d'été.

Dans le système constitutionnel belge, les institutions fédérales ont une compétence exclusive en ce qui concerne le budget fédéral et les institutions des entités fédérées jouissent de la même compétence exclusive pour ce qui est de leurs budgets respectifs. Les parlements de nos Régions et de nos Communautés se chargent du contrôle des finances des entités fédérées. Ils exercent cette compétence de manière autonome, sans aucune intervention du niveau fédéral, autrement dit national.

Au cours des derniers mois toute une série de mesures ont été prises pour éviter une nouvelle crise dans la zone euro. Mais les parlements nationaux peuvent-ils jouer un rôle en la matière ? Et sont-ils suffisamment armés pour le faire ?

Les traités européens offrent aux parlements nationaux deux possibilités pour peser sur la politique européenne : au travers des compétences ajoutées par le Traité de Lisbonne en matière de contrôle du principe de subsidiarité, et au travers de la coopération interparlementaire. N'oublions cependant pas qu'en tant que parlements nationaux, nous sommes habilités à contrôler nos propres gouvernements. Qui plus est, nous sommes toujours les représentants de la volonté souveraine de nos peuples. Quoi que fasse le gouvernement national, le parlement national a le pouvoir et le devoir d'en contrôler les propositions, y compris à Bruxelles, et de veiller à leur mise en œuvre correcte. Si un État membre mène une mauvaise politique, la responsabilité de son parlement est également engagée, car celui-ci a négligé de contrôler le pouvoir exécutif avec suffisamment de rigueur. On oublie parfois qu'un parlement national, quelles que soient ses ambitions sur la scène européenne, reste toujours une institution nationale qui doit continuer à exécuter correctement les tâches classiques qui lui sont dévolues.

Au niveau européen, on cherche souvent son salut dans la coopération interparlementaire. À cet égard, l'article 13 du Pacte budgétaire dispose :

“Comme le prévoit le titre II du protocole (n° 1) sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne, annexé aux traités de l'Union européenne, le Parlement européen et les parlements nationaux des parties contractantes définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une conférence réunissant les représentants des commissions concernées du Parlement européen et les représentants des commissions concernées des parlements nationaux afin de débattre des politiques budgétaires et d'autres questions régies par le présent traité.”

En tant qu'ancien président du Sénat de Belgique, j'ai eu l'honneur de présider la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne qui s'est tenue en 2011 à Bruxelles. Pour ceux qui étaient présents à cette conférence, la discussion concernant le contrôle parlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune suscitera des sentiments partagés. Bien que le principe des contacts et de la coopération interparlementaires soit louable, il est clair que sa mise en œuvre pratique n'est pas toujours une sinécure. Je renvoie d'ailleurs aussi au débat sur le contrôle interparlementaire d'Europol et d'Eurojust, qui a été instauré par le Traité de Lisbonne, mais dont la mise en œuvre est encore balbutiante.

Le contenu de l'article 13 rappelle fortement la proposition que M. Accoyer, président de l'Assemblée nationale française, avait formulée au cours de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne en 2011.

L'organisation d'une réunion annuelle de ce type peut présenter un grand intérêt pour la compétence de contrôle que tout parlement national exerce sur son gouvernement. L'échange de bonnes pratiques et d'expériences spécifiques ne peut qu'être bénéfique mais, il faut mettre en garde contre le flou et l'imprécision qui caractérisent ce genre de conférences et de structures de coopération interparlementaire.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2010, nos parlements sont également chargés du suivi des propositions législatives européennes et du contrôle de l'application du principe de subsidiarité. Il va de soi que toutes les propositions législatives nécessaires à la mise en œuvre des mesures visant à lutter contre la crise de l'euro devront, elles aussi, passer ce test. Néanmoins, il s'agit d'un contrôle très limité.

Des textes nous sont transmis par la Commission européenne dans le cadre du dialogue politique, anciennement appelé « *initiative Barroso* », qui donne à tous les parlements nationaux la possibilité de se prononcer sur les textes, législatifs et non législatifs, publiés par la Commission européenne. Les parlements nationaux peuvent aussi intervenir en profondeur sur le contenu des textes.

Ces deux procédures – contrôle de subsidiarité et dialogue politique – peuvent être utilisées, et le sont d'ailleurs, pour alimenter le dialogue mené avec le gouvernement. Celui-ci tient naturellement compte des éventuels avis formulés lors de l'élaboration d'une prise de position au sein du Conseil.

Je tiens également à vous dire quelques mots sur la procédure de ratification classique appliquée par chacun de nos parlements pour la ratification des traités internationaux : elle permet au parlement de formuler des observations, voire de refuser la ratification. En tant que

parlementaires, nous pouvons profiter de la ratification du Pacte budgétaire pour faire connaître notre vision sur la manière dont la crise de l'euro est gérée aujourd'hui et le sera à l'avenir.

Mais soyons francs, chers collègues, et ne tournons pas autour du pot ! La crise de l'euro a révélé le manque de dynamisme des institutions européennes. Trop souvent, les décisions ont été prises par une poignée de chefs de gouvernement qui ont avant tout cherché à maximiser l'intérêt national de leur – grand – pays respectif, avec la collaboration de techniciens de la Commission européenne et de la BCE. La majorité des chefs de gouvernement des États membres ont eu la possibilité de s'entretenir les uns avec les autres, mais ont-ils véritablement pesé dans les décisions ? *A fortiori*, la majorité des parlements nationaux ont-ils eu prise sur le processus décisionnel ? Il leur a été possible de mener des discussions, des débats et des dialogues, mais ont-ils influé sur le cours des événements ?

Si l'enjeu est vraiment de sauver l'euro ou de tenter de le sauver, force est de constater que nos parlements sont trop lents : ils n'ont pas de véritable impact et ne peuvent que commenter les événements *a posteriori* dans le cadre d'une réunion interparlementaire.

Si cela signifie que certains États se voient dicter directement par les instances européennes leur ligne de conduite, un sérieux problème démocratique se pose.

Le Président du Conseil européen, M. Herman Van Rompuy, a récemment déclaré de manière assez provocante : « *La crise de l'euro a fait des parlements nationaux des institutions européennes* » : car il y a une relation sans cesse plus étroite entre la politique européenne et la politique nationale.

La crise de l'euro a montré que les parlements nationaux font partie de l'architecture institutionnelle européenne, peut-être pas formellement, mais en tout cas du point de vue politique. Faut-il s'en réjouir ou le déplorer ? Ce que je sais, c'est que nous devons veiller à ce que l'incorporation des parlements nationaux dans un cadre institutionnel européen n'entraîne pas la soumission des élus de nos États à une architecture européenne bureaucratique dirigée par les exécutifs. Je rejette une réalité européenne dans laquelle le Parlement européen et les parlements nationaux peuvent discuter de choses et d'autres, mais dans laquelle l'initiative, la prise de décision et la mise en œuvre sont confisquées aux élus du peuple.

Les Sénats d'Europe, qui ont souvent une conception plus réfléchie de la réalité politique, doivent faire clairement comprendre que la réflexion sur la répartition des compétences entre les États membres interdépendants et l'Union européenne doit aboutir, maintenant plus que jamais, à des accords clairs, à des responsabilités clairement définies.

Demain, ces compétences seront plus européennes dans de nombreux domaines, mais le processus de décision ne saurait perdre de sa teneur démocratique et parlementaire. La question n'est pas de savoir si nous fixons la politique sociale ou fiscale au niveau européen ou national, mais, si ces décisions sont prises par une poignée de gouvernements et de techniciens, ou par des représentants pleinement responsables à l'égard des peuples d'Europe.

Soyons attentifs au sentiment qui gagne de nombreux citoyens de l'Union européenne : ils ont l'impression que seuls quelques États membres et leurs gouvernements ont encore la capacité de prendre les décisions réellement importantes et que les représentants du peuple n'ont d'autre choix que de s'y ranger. Cette situation est dangereuse : elle conduit à une perte de foi en la démocratie, à une défiance envers la politique, à un estompement du sens des responsabilités

chez les hommes et les femmes politiques au niveau national, ce qui a précisément entraîné les dérapages budgétaires à l'origine de la crise de l'euro.

Formons le vœu que cette crise de l'euro nous réveillera, nous les responsables politiques. Si certaines décisions doivent être prises au niveau européen, qu'il en soit ainsi, à condition qu'il y ait un Parlement européen de plein exercice, fonctionnant correctement. S'il est plus opportun que, dans certains domaines, le processus décisionnel reste national, qu'il en soit ainsi, à condition que les parlements nationaux disposent de pouvoirs qui ne se limitent pas à discuter de ce qui a déjà été décidé à Bruxelles.

Ce n'est que par une répartition claire de compétences que la crise de l'Europe sera surmontée. (*Applaudissements*).

M. Dragan COVIC, Président de la Chambre des Peuples de l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine



Je remercie chaleureusement nos hôtes ; cette réunion une telle occasion pour renforcer les liens entre les Parlements des États européens.

Bien qu'elle ne soit pas membre de l'Union européenne, la Bosnie-Herzégovine a subi les effets de la crise : selon Standard and Poor's c'est le troisième pays d'Europe centrale et orientale le plus touché. La valeur de notre monnaie est étroitement corrélée à celle de l'euro : d'où notre dépendance.

Le plan de stabilité de Mme Merkel et de M. Sarkozy était bienvenu. L'équilibre budgétaire est le seul moyen d'éviter de nouvelles crises ; la surveillance budgétaire au niveau européen, et la supervision du risque systémique sont indispensables. Le bon fonctionnement du marché intérieur est en jeu.

Il est question de créer une entité de supervision paneuropéenne, à défaut de quoi le marché unique se fragmenterait à nouveau. Cela permettrait aussi de résoudre les conflits de juridiction entre les superviseurs nationaux. Cependant, ce ne serait pas une garantie contre toute crise financière à venir.

Les Parlements ont un rôle de supervision démocratique en matière économique et financière. Ils doivent imposer une gestion financière équilibrée, faire œuvre de superviseurs ex ante. Je tiens à redire notre satisfaction de participer à ce débat sur les problèmes du jour. Cette expérience nous est utile, et nous espérons votre soutien pour que nous devenions membres de l'Union européenne. (*Applaudissements*).

DEBATS

M. Christian PONCELET, Président fondateur de l'Association des Sénats d'Europe



Ce matin, les échanges ont été libres et conviviaux. Cette association visait justement à tisser les liens entre nous, pour que nous abordions les problèmes les plus épineux dans un climat de fraternité.

Les problèmes de la zone euro concernent aussi les pays voisins, au-delà même de l'Union européenne. C'est dire l'étendue de nos responsabilités.

J'aurais beaucoup à dire sur la construction européenne. N'a-t-on pas été trop vite ? L'élargissement n'a-t-il pas primé l'approfondissement ?

Les Parlements sont, comme les Gouvernements, responsables de la bonne gouvernance de la zone euro. Pourquoi ne pas créer une commission parlementaire de surveillance de la zone euro, composée de membres des commissions des Affaires financières des Parlements nationaux et du Parlement européen ?

Le bicamérisme est un gage de réflexion et de stabilité. C'est un atout essentiel pour l'équilibre et le dialogue. Comme disait Victor Hugo « un pays gouverné par une seule assemblée, c'est l'océan gouverné par la tempête ».

Je salue le Président du Parlement européen, ici présent. Formons le vœu qu'il soit constitué un jour un Sénat européen ! Nous avons tous pour objectifs la paix, la liberté, la fraternité en tous les hommes de la terre. Mobilisons-nous pour éviter de plus grandes tragédies. (*Applaudissements*).

M. Blaz KAVCIC, Président du Conseil national de la République de Slovénie

M. Schulz a demandé comment rendre plus démocratique la gouvernance de la zone euro. Il a parlé du rapprochement des commissions des finances et de l'économie.

Les sociétés civiles et organisations non gouvernementales ont aussi un rôle à jouer. Dans les pays en transition, les deuxièmes Chambres apportent de la stabilité ; il est très important que les Parlements, par leur intermédiaire, tissent des liens avec les sociétés civiles. Le bicamérisme a de l'avenir pour réduire le déficit démocratique, surtout si le mode de désignation de la deuxième Chambre est différent. Cette deuxième Chambre modère l'agressivité de la première, et permet de définir des politiques raisonnables, plus proches des préoccupations des citoyens (*Applaudissements*).

M. Simon SUTOUR, Président de la commission des Affaires européennes du Sénat de la République française

Sont ici représentés des pays extérieurs à l'Union européenne, des États membres qui n'appartiennent pas à la zone euro, et des États qui en font partie.

Je me suis en particulier reconnu dans les propos de MM. les Présidents du Sénat tchèque et du Parlement européen, M. Schulz. Le contrôle parlementaire sur le semestre européen a-t-il progressé ?

J'ai été attentif aussi au discours de M. le Président du Sénat espagnol. L'autonomie financière des régions espagnoles n'est-elle pas menacée ?

M. Martin SCHULZ, Président du Parlement européen

Le dialogue est nécessaire pour dissiper toute méfiance entre les États européens.

J'ai dit aux chefs d'Etat et de gouvernement l'opposition du Parlement européen et des Parlements nationaux à la procédure du semestre européen. Les projets de budgets nationaux sont soumis aux fonctionnaires de la commission, en contradiction avec l'esprit même du parlementarisme. Le vote du budget est le noyau dur des pouvoirs des Parlements nationaux, et si transfert il y a, le Parlement européen au moins devrait y être associé.

Les chefs d'État et de gouvernement ont réagi bizarrement. L'un d'entre eux, que je connais bien, s'inquiétait de la réaction des parlementaires de son pays, si le parlement européen était associé à une procédure dont ils seraient exclus.

En Espagne le gouvernement est déjà mis sous pression pour qu'il respecte les critères de Maastricht. Quand les fonctionnaires de la Commission lui demanderont de baisser les retraites ou de réduire les subventions aux régions, quel pouvoir restera-t-il au Parlement ?

Nous sommes dans des limbes, face à un trou démocratique. Il faut définir pour le semestre européen un cadre parlementaire, national et européen.

Mme Bariza KHIARI, Vice-président du Sénat de la République française

Tous ici partagent votre indignation sur le vide démocratique qui éloignera encore les citoyens de l'Europe.

M. Pio GARCIA-ESCUADERO, Président du Sénat du Royaume d'Espagne

Je tiens à rassurer M. Sutor. Depuis l'adoption de la Constitution de 1978, l'Espagne est passée d'un État très centralisé à un État très décentralisé. Les budgets des dix-sept communautés autonomes représentent la moitié de ceux de l'État. Parmi leurs compétences les plus importantes figurent l'éducation et la santé.

Le projet de loi de stabilité budgétaire que j'ai évoqué impose des limites au déficit et à l'endettement à la fois de l'État, des communautés autonomes et des municipalités. Il faut que

tous les niveaux fassent preuve de loyauté institutionnelle : vis-à-vis de l'Europe, si nous sommes en infraction, c'est le chiffre global du pays qui sera retenu !

Voilà pourquoi il faut de la solidarité entre nous.

Nous croyons en l'Union européenne, en la coopération entre les pays européens, et l'Espagne fera tout pour réduire rapidement son déficit. Ces dernières semaines, nous sommes parvenus à un accord. L'Espagne a fait un effort de transparence, en affichant le vrai niveau du déficit, l'Europe a fait un effort de compréhension.

Nous avons pu nous limiter à geler les retraites et les rémunérations des fonctionnaires. La réforme du marché du travail relancera l'économie. Nous sommes conscients des exigences qui s'imposent à nous et que nous sommes déterminés à respecter. Mais nous savons aussi que l'on ne peut pas asphyxier l'économie.

M. Fred de GRAAF, Président de la Première Chambre des États généraux du Royaume des Pays-Bas

Aux Pays-Bas, le Gouvernement doit soumettre le projet de budget au Conseil d'État, puis au Parlement. A ce stade, pourquoi ne pas demander l'opinion de la Commission européenne, qui l'adresserait à la fois au Gouvernement national et au Parlement européen ? Si le Gouvernement ne procède pas aux modifications demandées, les sanctions prévues devraient s'appliquer.

M. Martin SCHULZ, Président du Parlement européen

Pourquoi le semestre européen a-t-il été créé ? Parce que les règles du Traité de Maastricht doivent être respectées par tous. Il y a là une question de souveraineté.

Imaginons que l'Espagne ne respecte pas les règles et que la Commission lui impose une amende –à supposer que ce soit la bonne chose à faire. S'il n'y a pas de majorité pour l'accepter, qui prend la décision ? Les juges du Luxembourg décideraient des budgets nationaux ? Ce serait insupportable. La Commission doit justifier les mesures exigées auprès du Parlement européen.

Ce serait particulièrement important si des grands États étaient mis en cause.

Pensez-vous que le Gouvernement allemand se plierait aux exigences de la Commission ? Il faut ménager l'équilibre entre les petits, moyens et grands pays.

M. Fred de GRAAF, Président de la Première Chambre des États généraux du Royaume des Pays-Bas

La Commission ne devrait d'abord émettre qu'un avis. Si l'État en cause refuse de se plier aux règles communes, c'est alors que la Commission devrait prendre des décisions et les soumettre à l'accord du Parlement européen.

Mme Bariza KHIARI, Vice-présidente du Sénat de la République française

En étant vigilant sur le déficit démocratique, nous sommes dans notre rôle !

La séance est suspendue à 12h05

Présidence de M. Jean-Pierre BEL, Président du Sénat de la République française

La séance est reprise à 15h10

Mme Frances D'SOUZA, Présidente de la Chambre des Lords du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Je propose que notre prochaine réunion ait lieu à Londres en 2013, peut être dans la seconde partie du mois de juillet.

M. Jean-Pierre BEL, Président du Sénat de la République française

Je vous remercie de cette invitation à laquelle nous nous rendrons avec grand plaisir. Notre collègue néerlandais nous a fait part de son invitation à La Haye en 2015. Je ne doute pas que l'un de nos collègues nous proposera un lieu en 2014.

Thème n°2 : « *Quelle coopération pour favoriser le retour de la croissance en Europe ? Quelle place pour les parlements dans l'élaboration des réponses à la crise ?* »

Mme Bariza KHIARI, Vice-présidente du Sénat de la République française



Ce matin, nous avons abordé la situation de l'Union européenne et plus spécialement de la zone euro ; cet après-midi, le champ est plus large, puisque nous considérons toute l'Europe.

Lorsqu'on raisonne à l'échelle de notre continent, la problématique de ce matin est-elle encore valable ? Bien entendu, les données du problème changent. La « grande Europe » reste peu organisée. Les situations des pays peuvent être sensiblement différentes. La Russie et la Pologne ont un taux de croissance relativement élevé, quand certains pays européens connaissent une récession prononcée.

Nous ne devons pas cependant nous laisser aveugler par ces différences, qui n'infirmes pas l'évolution vers une interdépendance croissante entre nos pays, pas plus qu'elles ne doivent

masquer les tendances lourdes qui affectent toute l'Europe : l'évolution démographique est marquée par le vieillissement de nos populations, avec une natalité faible et une espérance de vie qui augmente ; l'Europe n'est pas à la pointe en termes d'innovation, c'est le plus souvent des Etats-Unis ou du Japon que viennent les avancées technologiques.

Globalement, l'Europe semble en relative stagnation dans un monde marqué par le développement rapide des pays émergents ; l'Asie et l'Amérique latine sont en plein rattrapage et une reprise modérée semble se confirmer aux États-Unis. Parmi les grandes zones économiques, l'Europe apparaît comme le maillon faible.

Si chacun de nos pays a ses forces et ses faiblesses, leur coopération est un levier essentiel pour impulser une nouvelle dynamique de croissance. Nous sommes interdépendants ; les uns ne peuvent réussir durablement si les autres s'enfoncent. Nous ne pouvons maîtriser cette interdépendance sans une étroite coopération.

De plus, nous devons régler des problèmes qui dépassent nos frontières, même celles de l'immense Russie et celles de l'Union européenne. Je pense aux questions d'environnement et de changement climatique, mais aussi à l'encadrement des marchés financiers, à la loyauté du commerce et à l'ouverture réciproque des marchés, ou encore à la protection de la propriété intellectuelle à l'heure de l'économie numérique.

C'est par une coopération de plus en plus étroite que nous pouvons espérer développer ces grands réseaux d'énergie, de transports, de communication qui sont l'un des principaux gisements de croissance en Europe et qui contribuent à rapprocher nos pays.

C'est par la coopération que nous pouvons conjuguer nos efforts pour passer à une économie moins carbonée et espérer promouvoir des normes sociales communes. Car s'il faut tenir compte de la diversité des situations de nos pays, il faut éviter que la concurrence ne conduise à un nivellement par le bas.

Dans ce contexte, quels peuvent être la place et le rôle de la démocratie parlementaire ?

Le risque est naturellement que nos systèmes, organisés à l'échelon national, ne soient marginalisés, qu'ils soient là seulement pour approuver des accords internationaux dont la discussion a lieu hors de leur contrôle et sans même qu'ils y soient associés. Le danger est alors que les citoyens considèrent la vie démocratique comme un théâtre d'ombres : en atteste le succès des simplifications populistes et des « théories du complot », qui décrivent un monde manipulé par des acteurs que l'on ne voit jamais.

Comment mieux impliquer nos parlements dans l'évolution de l'Europe, afin qu'ils prennent toute leur place dans ce contexte d'interdépendance et de coopération ? Quelle coopération développer entre parlements pour répondre à la coopération des gouvernements ? Quelles pratiques nouvelles définir pour mieux associer les parlementaires aux négociations ?

Nos parlements doivent rester capables de relayer les attentes de nos sociétés, les préoccupations de nos concitoyens, d'envoyer des messages forts, de donner aux citoyens le sentiment que les évolutions ne sont pas hors de contrôle et que leurs représentants remplissent le rôle pour lequel ils les ont élus. (*Applaudissements*)

M. Vasile BLAGA, Président du Sénat de Roumanie

Je suis très honoré de prendre part à cette réunion, à l'endroit même où a été fondée l'Association des Sénats d'Europe, il y a douze ans, à l'initiative de M. Christian Poncelet.

Je tiens à remercier notre hôte, M. Jean-Pierre Bel, pour la chaleur et l'hospitalité avec lesquelles il nous a accueillis.

L'utilité de ce forum est plus évidente aujourd'hui que jamais. Face à la crise économique, les pouvoirs législatifs doivent relever un double défi : soutenir, en vertu de leurs fonctions constitutionnelles, les mesures d'ajustement fiscal et de relance économiques ; resserrer les liens avec les citoyens qui supportent les coûts sociaux de ces mesures.

Nous traversons une période difficile, avec une reprise économique lente ; le risque existe que cette période se prolonge. Nous avons un long chemin à parcourir jusqu'à ce que nos économies soient suffisamment diversifiées pour atteindre un degré élevé de convergence dans l'Union économique et monétaire. Nous devons aussi faire un effort accru de développement institutionnel, tant au niveau européen que dans nos propres pays, pour créer des mécanismes à même d'assurer l'intégration de nos politiques fiscales et monétaires, de façon que le marché unique se renforce et que les mesures adoptées produisent un minimum de perturbations.

La Stratégie Europe 2020 et le Pacte Euro Plus offrent le cadre nécessaire à la compétitivité de nos économies, tandis que le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de l'Union économique et monétaire assure la rigueur fiscale.

La Roumanie, conjointement avec vingt-quatre autres États membres, a signé ce Traité. Le Sénat roumain, par les travaux de sa commission pour les affaires européennes, prend une part active aux procédures parlementaires prévues par cet instrument que nous nous proposons de ratifier dans les plus brefs délais.

Les dispositions du TSCG doivent être étroitement associées aux politiques des États membres. Pour y arriver, nous devons développer ensemble, le plus rapidement possible, des mécanismes de coopération et d'interopérabilité entre les parlements nationaux, avec la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne.

La Roumanie est fermement engagée sur la voie de la mise en œuvre du Traité ainsi que de la Stratégie Europe 2020. Le Programme national de réforme pour la période 2011-2013 et le cadre stratégique de développement 2014-2020, qui sera établi d'ici à la fin de l'année, servent de plateforme pour les sept années à venir, l'objectif étant une économie compétitive, un taux d'emploi élevé et une productivité accrue.

Ces instruments moderniseront notre économie et soutiendront la convergence économique et sociale avec les autres États membres. Quant à la mise en œuvre du Traité, la Roumanie a déjà progressé, après l'adoption des mesures incluses dans les accords conclus en 2009 et 2011 avec le FMI, l'Union européenne et la BIRD.

Après une période d'austérité et de consolidation fiscale, le Gouvernement et le Parlement de la Roumanie privilégient les mesures tendant à une croissance économique robuste et un équilibre durable des finances publiques. Nous devons maintenant renforcer l'efficacité de l'administration publique et du milieu des affaires et, simultanément, imaginer des politiques structurelles à long terme, dans l'éducation et la recherche notamment, avec pour objectif la transition vers une économie fondée sur l'innovation.

En vertu de leur légitimité démocratique, nos parlements ont la responsabilité de s'engager activement dans la relance économique proposée par les gouvernements, en veillant à ce qu'elle reflète les intérêts des citoyens que nous représentons. Ceux-ci attendent, à juste titre, de nouvelles perspectives économiques et des emplois. Le parlement doit veiller à ce que le cadre législatif soit stable, prévisible et n'entrave pas l'activité par trop de contraintes et de coûts.

Les solutions de croissance économique devraient être examinées dans la perspective de la convergence entre nos économies, tout en tenant compte des principes du développement durable qui requièrent un équilibre entre les impératifs économiques et ceux de nature sociale et environnementale. Les mesures économiques doivent être bien évaluées, parce que les décisions prises au niveau européen n'ont pas les mêmes effets dans tous les pays de l'Union européenne -nos pays ont des degrés différents de développement et les sacrifices ne seront pas les mêmes.

Les parlements doivent contribuer, dans le cadre de leurs rôles législatif, de contrôle et de représentation, à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques nationales de développement qui produisent une relance économique durable à des coûts sociaux soutenables. (*Applaudissements*)

M. Blaz KAVCIC, Président du Conseil national de la République de Slovénie



J'arriverai en décembre au terme de mon mandat quinquennal. Je vous remercie pour votre coopération et espère travailler avec vous à l'avenir dans d'autres fonctions. (*Applaudissements*)

Le thème de cette conférence a été très bien choisi. Je suis convaincu que les deuxièmes chambres vont avoir un rôle croissant. Elles peuvent mener des analyses beaucoup plus approfondies que les assemblées politiques soumises à la pression de l'urgence. M. Poncelet a rappelé l'intérêt de la création d'une deuxième chambre européenne, j'espère qu'elle verra le

jour. Une seconde chambre virtuelle est en train de voir le jour, avec le rôle renforcé des parlements nationaux dans le cadre du Traité de Lisbonne. Mais comme Walter Laqueur l'a souligné, l'Union européenne a adopté quelque 90 000 lois, mais seulement 10 000 sur lesquelles le Parlement européen a pu exercer son influence.

Sans aller jusqu'à dire que l'Union européenne, en cette période de crise, doit se renforcer ou périr, on ne peut que constater la gravité de la situation. Les citoyens attendent à juste titre que les activités publiques contribuent à les protéger et à améliorer leur niveau et leur qualité de vie.

Le Conseil national de Slovénie a adopté l'an dernier une résolution à l'adresse du Parlement européen pour attirer son attention sur des problèmes urgents, à laquelle nous attendons toujours une réponse.

Il faut changer de paradigme pour sortir de la crise, tout d'abord sur la création de richesse et son partage. Nos citoyens doivent cesser de faire la queue pour obtenir un travail. Donnons-leur une chance de réussir ! Il faut pour cela créer la confiance, ce qui passe nécessairement par un meilleur partage de la valeur ajoutée. La part du secteur financier est excessive, la socialisation des pertes et la privatisation des profits ne sont tolérables ni pour les économies nationales, ni pour l'Union européenne, ni pour le monde.

La voie qui nous a précipités dans la crise ne peut être celle qui nous permettra d'en sortir. L'Europe a une tradition démocratique, elle est même une valeur en soi. Nous avons vécu soixante ans sans le moindre conflit. La prospérité s'est construite sur le partage de la démocratie. La chute du mur de Berlin a éloigné encore la perspective de la guerre. Les parlements et les secondes chambres représentent les citoyens ; ils sont aussi les gardiens de ces valeurs.

Nous vivons à coup sûr une époque de changements. Oui, Mme la Présidente D'Souza, la vie trouvera toujours un chemin. Mais lequel ? Nous sommes de plus en plus conscients des limites sociales et naturelles du développement, nous sommes confrontés à une crise des valeurs mais aussi à la fin de la croyance aveugle en un progrès fondé sur une consommation effrénée. Accordons nos décisions, tissons des liens de confiance, soyons ouverts dans la manière dont nous communiquons.

Le Conseil national de Slovénie appelle les institutions européennes à adopter des mesures de surveillance et de contrôle des marchés financiers, de protection de l'emploi dans la zone euro et de renforcement du rôle mondial de l'euro. (*Applaudissements*).

M. Jean-Pierre BEL, Président du Sénat de la République française

Nous espérons vous revoir bientôt.

Mme Valentina MATVIENKO, Présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie



Notre entrée dans la famille des Sénats européens il y a dix ans est intervenue au bon moment. Nous faisons partie intégrante de la grande Europe.

Chacun a compris que dans la période difficile que nous traversons, il importe pour l'Europe de collaborer avec la Russie. L'expérience des crises des années 1930 et 1970 n'a guère d'utilité aujourd'hui. La communauté internationale doit faire preuve de pragmatisme. Il y a toujours un risque de réplique de la crise.

Au cours des quatre dernières années, nous avons acquis une expérience qui nous permet de dire que le pire, en Russie, aux Etats-Unis et ailleurs, est derrière nous. Nos États ont réagi rapidement. En Russie, le programme de lutte contre la crise mis en œuvre entre 2008 et 2010 a été peu conventionnel ; les dépenses sociales ont été augmentées, l'Etat a évité des destructions massives d'emplois, soutenu le secteur bancaire, protégé les avoirs de la population. Les entreprises stratégiques ont été soutenues, l'aide aux PME a été renforcée. La Russie a traversé la crise sans perdre le contrôle de son économie. En 2011, nous avons obtenu un excédent budgétaire de 0,8 % du PIB et une croissance de 4,2 %. L'inflation de 6,1 % est la plus basse de ses vingt dernières années. Le taux de chômage est inférieur à 6 %.

Bien sûr, il n'y a pas de recette unique et indolore. Chaque pays doit élaborer et mettre en œuvre sa propre stratégie de développement en fonction de ses ressources et de ses spécificités.

Si le rôle des parlements nationaux ne peut être surestimé, les deux chambres de notre pays ont été associées, au côté de l'exécutif, à la définition et à la mise en œuvre des mesures anti-crise, selon un principe de responsabilité mutuelle.

Pour la Russie, les solutions ne peuvent qu'être internationales. La crise dans l'eurozone et dans l'Union européenne nous a affectés -l'Union représente 48 % du commerce extérieur de la Russie. La situation en Europe influence notre potentiel de développement. La Russie participe au soutien des économies européennes et au processus de prise de décision du FMI. Elle n'exclut pas une assistance financière dans certains cas. La coopération Russie-Union européenne sera mutuellement bénéfique, par exemple pour mettre en œuvre une zone de libre échange de l'Atlantique au Pacifique ou créer les mécanismes d'une meilleure intégration dans le cadre de l'EurAsEC. Pour développer la coopération économique dans l'espace eurasiatique, il faudrait supprimer les visas.

Les chambres hautes des parlements européens jouent un rôle important, par leur dimension législative, mais aussi par l'exercice de leur fonction de contrôle.

Pendant la crise, aucune des quatre-vingt deux régions russes n'a été sinistrée. Nos régions sont de plus en plus autonomes. Nous décentralisons les pouvoirs. Nous devons aller plus loin encore dans le transfert du pouvoir fédéral aux administrations locales tout en renforçant leur coopération.

L'élection présidentielle dans notre pays a été une étape politique très importante, qui a attiré l'attention du monde entier. M. Poutine a été élu conformément aux attentes, avec 45 millions de voix, soit les deux tiers des citoyens russes. Le soutien de la population au nouveau président ne fait aucun doute.

En Russie, la situation économique et sociale est stable, la société est consolidée, ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour une coopération renforcée en Europe sur tous les sujets et la prévention des crises.

Le Sénat russe accorde beaucoup d'attention à l'expérience des autres Sénats européens. Je remercie le Sénat français et son président pour son hospitalité, ainsi que le président Poncelet qui a pris l'initiative de la création de cette association. Il nous a dit hier que grâce aux technologies de l'information, nous savons désormais tout ce qui se passe dans le monde ; mais je convains que rien ne remplace le contact personnel, humain, comme l'illustre magnifiquement cette assemblée. (*Applaudissements*)

Mme Frances D'SOUZA, Présidente de la Chambre des Lords du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord



La Chambre des Lords a surtout un rôle de révision, elle n'a pas le droit de veto, mais elle a une grande capacité d'expertise du fait de la diversité de ses membres. C'est un forum de débat très important. L'ancien président du Parlement européen, le Secrétaire général de la Commission, des représentants permanents et d'anciens membres du Parlement européen en sont membres.

Mon rôle requiert une grande impartialité. Je ne pourrais donc pas commenter les solutions évoquées pour sortir de la crise. En revanche, je puis m'étendre sur le rôle de la Chambre des Lords et des parlements pendant la crise.

Le rôle des parlements nationaux n'a jamais été aussi important. Ils peuvent soumettre à leur examen les politiques européennes et nationales et inciter les gouvernements à se préoccuper de croissance et pas seulement de réduction à court terme de la dette.

La Chambre des Lords a été très active dans les débats sur la crise de l'euro par l'intermédiaire notamment de sa commission pour l'Union européenne (*European Union select committee*), qui a toujours pris en considération l'impact sur l'économie britannique des événements se déroulant au sein de la zone euro, même si nous n'en faisons pas partie. Elle a

souligné récemment dans un rapport que la croissance économique sera la clé de la résorption des déséquilibres économiques dans la zone euro.

Au Royaume-Uni, nous espérons que la Chambre des Lords pourra être utile à notre Gouvernement, ainsi qu'à d'autres pays d'Europe, afin de trouver des solutions à la crise.
(*Applaudissements*)

Présidence de Mme Bariza KHIARI, Vice-présidente du Sénat de la République française

M. Bogdan BORUSEZWICZ, Président du Sénat de la République de Pologne



Merci pour votre accueil. Nous quitterons Paris avec de formidables souvenirs.

Comment les Parlements peuvent-ils agir dans la crise actuelle ? La crise s'est déplacée des Etats-Unis vers l'Europe ; tandis que les premiers semblent aujourd'hui en sortir, ce n'est pas le cas de la seconde.

L'Union européenne est devenue un acteur mondial : ce qui se passe dans la zone euro a des conséquences partout sur la planète. On parle souvent de la « Vieille Europe », mais il ne faut pas oublier les pays plus jeunes... Tous nos pays ont un potentiel de développement. Nous devons coopérer de façon très large pour sortir de la crise.

Les pays membres de l'euro zone ont constitué un groupe. Mais l'Europe va au-delà. Nous allons gérer la crise mais quelles leçons allons-nous en tirer ? Les intérêts particuliers doivent-ils prendre le dessus ? Personne ne remet en cause la libre circulation des capitaux mais certains semblent considérer que Schengen est obsolète... Prenons garde !

Cette crise ne concerne pas seulement la zone euro mais l'Europe toute entière ; elle doit être l'occasion d'imaginer les mécanismes d'une coopération renforcée. A défaut, nous ne pourrions faire face à la prochaine crise, qui sera, elle, structurelle. Nos parlements devraient s'exprimer librement sur le sujet.

La crise n'est pas le produit de l'élargissement de l'Europe, n'en déplaise à certains. Concentrons-nous sur les vrais problèmes. Certains pays avancent, d'autres sont à la traîne : la menace d'une Europe à deux vitesses est là, qu'il faut conjurer. Les accords existant l'interdisent, qui permettent de tenir compte à la fois de ceux qui sont à l'extérieur et à l'intérieur de la zone euro.

Espérons que la crise ne s'étendra pas davantage.

A long terme, les pays membres de l'Union européenne adaptent leur système de façon à résister aux prochaines crises. Ainsi, les réformes des systèmes de retraites porteront leurs fruits pour trente ans. En temps de crise, il faut aussi réagir vite. Les Gouvernements l'ont fait. Le rôle des Parlements devrait aller au-delà ; il leur faut débattre entre eux des nouvelles mesures à prendre.

En Pologne, l'« ancre budgétaire », introduite dans la Constitution depuis quinze ans, fixe à 55 % du PIB le plafond de notre endettement public. Il s'agit d'empêcher que notre État, par son endettement, ne soit vulnérable à la crise. Parlement et gouvernement ont pris des mesures en ce sens l'an dernier, qui ont été très efficaces.

La Chambre des Lords offre un autre exemple intéressant : le rapport de sa Commission spéciale propose une réflexion critique sur l'action du Gouvernement britannique. N'oublions pas que nous représentons aussi les partis de l'opposition ! Si nous n'assumons pas cette réflexion critique, nous risquons une situation comparable à celle de la Grèce ; souvenons-nous que personne dans le passé n'a osé critiquer le chemin pris par le Gouvernement grec.

L'Union européenne a besoin de davantage d'intégration, c'est la seule réponse possible à une crise qui résulte du fait que la monnaie unique s'est trouvée dans une sorte de vide politique et économique. (*Applaudissements*)

M. Gregor HAMMERL, Président du Conseil fédéral (Bundesrat) de la République d'Autriche



Merci de cette invitation. La teneur et l'atmosphère chaleureuse de nos débats m'impressionne.

Chaque année, l'université de Graz élit un « mot autrichien de l'année ». En 2011, ce fut *Eurorettungsschirm* -parapluie de sauvetage de l'euro- pour désigner le FESF et sans doute un atterrissage en douceur du système monétaire européen. Ce choix est significatif : chacun est inquiet de la crise de l'euro, qui n'est pourtant pas tellement plus grave que celles des années 1950, 1970 ou 1990 et infiniment moins catastrophique que celle de 1929. Je ne doute pas que nous retrouverons la croissance.

Cette crise, née aux Etats-Unis, a pris des dimensions imprévisibles. Le niveau des dettes souveraines est tel qu'on se focalise aujourd'hui sur les déficits au sein de l'Union économique et monétaire. Selon le Parlement européen, l'Europe est arrivée à un carrefour : faute d'un approfondissement de l'intégration, nos pays s'éloigneront les uns des autres.

Cette intégration fiscale, économique et institutionnelle doit s'accompagner de l'approfondissement du dialogue parlementaire. Quel est le rôle des parlements nationaux et notamment des secondes chambres, qui existent dans treize des vingt-sept pays de l'Union ? Le bicamérisme améliore la qualité de la loi, grâce à une discussion plus approfondie des

textes ; il évite toute décision précipitée. Les secondes chambres sont considérées comme des enceintes de réflexion moins contraintes par l'urgence et la tactique politiques.

En période de crise, on court le risque de se focaliser sur les enjeux immédiats. L'opinion publique estime que les politiques suivies pèchent par manque de stratégie à long terme et sont trop dépendantes des agences de notation. Une crise mondiale nécessite une stratégie mondiale comme à l'échelle de chaque grande zone économique. Une politique européenne est aujourd'hui indispensable. Jacques Delors a parlé récemment d'une compétition qui stimule, d'une solidarité qui unit, d'une coopération qui renforce. Aujourd'hui, c'est la coopération qui fait défaut ; et elle commence par une prise de conscience.

Il faut réfléchir, loin de tout populisme, aux choix qui s'offrent à nous. Seul un approfondissement de l'intégration évitera les crises. Les secondes chambres peuvent se libérer du quotidien, et contribuer ainsi à une saine prise de conscience. (*Applaudissements*).

M. Hans ALTHERR, Président du Conseil des États de la Confédération suisse



Merci, Monsieur le Président, de votre accueil chaleureux et de l'excellente organisation de cette conférence. Quel plaisir de retrouver Paris, la Ville-Lumière, la Ville des Lumières ! « L'esprit des lois » qui y règne est pétri de libertés démocratiques. C'est cet esprit qui a sans doute présidé à la création de l'Association des Sénats d'Europe le 8 novembre 2000, en ce Palais du Luxembourg.

Géographiquement et démographiquement, la Suisse est un petit pays. Sans débouché maritime ni ressources naturelles, elle figure pourtant parmi les économies les plus prospères, comptant des secteurs à forte valeur ajoutée : banques, assurances, industrie pharmaceutique, biotechnologie ou horlogerie, autant d'activités fortement exportatrices. La crise économique mondiale les a en conséquence presque toutes frappées de plein fouet. L'Union européenne est de loin le principal partenaire de la Suisse, qui gagne un euro sur trois au travers des échanges avec elle ; 60% des exportations suisses vont vers l'UE, 80% des importations en proviennent. La Suisse est la troisième destination des produits européens après les Etats-Unis et la Russie, mais avant la Chine. C'est dire si le destin de notre place économique est étroitement lié à celui de l'Union européenne.

Après plusieurs années de croissance supérieure à la moyenne européenne, l'économie suisse a connu en 2008-2009 une récession sans précédent. Nos exportations se sont essouffées et nos deux grandes banques, fortement engagées sur le marché américain, spécialement l'UBS, ont été ébranlées par les turbulences des marchés financiers.

Fin 2008, le Parlement a approuvé un plan d'urgence destiné à renforcer le système financier suisse et à garantir la continuité des transactions. La banque centrale a transféré des actifs dits

toxiques de l'UBS vers une société à objet spécial, à concurrence d'un plafond de 60 milliards de dollars, et la base de fonds propres de la banque a été renforcée par la souscription par la Confédération d'un emprunt à conversion obligatoire de 5 milliards d'euros. C'est un engagement sans précédent dans notre pays traditionnellement attaché à une conception libérale et non interventionniste de l'Etat. En contrepartie de son accord, le Parlement a exigé de l'UBS qu'elle revoie sa gouvernance, la gestion des risques, les négociations avec les investisseurs ou encore les indemnités des hauts dirigeants.

Anticipant les crises à venir, le Parlement a également décidé de réviser la loi sur les banques au-delà des normes internationales. Outre une garantie des fonds propres renforcée, les deux grandes banques devront élaborer des plans d'urgence pour garantir le maintien des fonctions d'importance systémique en cas de menace d'insolvabilité. Le Parlement a également supprimé plusieurs taxes fiscales sur les obligations et les papiers monétaires.

Il n'a pas oublié les clients privés : dès octobre 2008, il a porté à 80 000 euros la garantie des dépôts des épargnants en cas de faillite de leur banque. Il entend protéger les petits investisseurs privés qui achètent des produits financiers ou confient des mandats de gestion de fortune. Il projette aussi d'adapter la loi sur les placements collectifs aux nouvelles normes européennes.

Le Parlement a d'autre part soutenu l'économie intérieure en votant des crédits de relance conjoncturelle au profit des infrastructures routières et ferroviaires, de la recherche appliquée, de l'innovation technologique et des énergies renouvelables. Il a aussi élevé le niveau de garantie des risques à l'exportation.

Le Parlement suisse a également allégé les cotisations d'assurance pour faire baisser le chômage, en particulier celui des jeunes ; il a débloqué des moyens pour que les entreprises puissent recourir plus facilement au chômage partiel. La proportion des sans-emploi est ainsi restée très faible en Suisse, à 3,5 % environ.

Après l'accès de faiblesse de 2008-2009, la conjoncture s'est redressée et la bonne santé des finances publiques a limité la récession. Cette situation favorable s'explique par un mécanisme que le peuple suisse a plébiscité à 85% et qui est ancré dans notre constitution depuis 2003. Il oblige la Confédération à équilibrer ses dépenses et ses recettes sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel : des excédents doivent être dégagés en période de haute conjoncture afin de compenser les déficits des possibles périodes de récession à venir. Cette règle vaut indépendamment du niveau de la charge fiscale : les augmentations d'impôts sont autorisées, comme les allègements fiscaux pourvu qu'ils soient gagés par des diminutions de dépenses.

L'année 2012 sera tout entière placée sous le signe de la crise de l'euro et de l'appréciation du franc suisse qui est une valeur refuge. Même si la banque centrale a détendu l'atmosphère en fixant un taux de change plancher, le cours actuel du franc par rapport à l'euro reste très élevé et continue de pénaliser nos entreprises à l'exportation.

L'économie suisse souffre toujours de la mauvaise conjoncture au sein de l'UE mais un effondrement comme celui de 2008 n'est heureusement pas à l'ordre du jour. Si la crise de la dette souveraine ne s'aggrave pas dans la zone euro, notre pays pourrait bientôt voir la fin du ralentissement et une croissance légère du produit intérieur.

La récession en Suisse est un phénomène importé ; elle résulte avant tout de la crise économique mondiale. Notre pays peut agir sur les conséquences de la crise mais la sortie de crise se joue ailleurs, particulièrement dans les instances internationales.

C'est pour traiter le mal à la racine que la Suisse s'engage au sein du Conseil de stabilité financière du G20 et contribue aux efforts financiers du FMI. Elle soutient le plan d'aide de ce dernier à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal, alors qu'elle ne fait pas partie de l'Union européenne. Le Parlement a multiplié par sept, la portant à 15 milliards d'euros, la contribution de la Confédération au FMI ; il a voté un crédit extraordinaire de 10 milliards d'euros dans le cadre de nouveaux accords d'emprunt.

La Suisse n'est pas une île épargnée par la crise qui veillerait jalousement sur ses privilèges. Tout au contraire : elle s'engage activement et depuis longtemps pour la prospérité de l'entité géographique, économique, sociale et culturelle dont elle est partie intégrante.

La Suisse et ses partenaires tirent avantage de leurs succès respectifs. Seule la croissance garantira de manière durable le bien-être de nos pays, une croissance qui dépend directement des échanges entre Etats. La Suisse a ainsi pris des initiatives pour ouvrir son marché de l'emploi, par exemple en garantissant la libre circulation des personnes entre son territoire et celui de l'UE.

La croissance dépend aussi de l'accès aux marchés extérieurs. Tandis que le Parlement a approuvé des accords de libre-échange avec le Japon et Hong-Kong, notre gouvernement négocie d'autres avec la Russie, la Chine et l'Inde. La vitalité et l'attrait de nos économies vont également de pair avec la qualité de la formation, de la recherche et de l'innovation, que le Parlement suisse met son point d'honneur à promouvoir.

Le retour à la croissance passe par la coopération entre les parlements, les gouvernements, les entreprises et la société civile. Elle passe aussi par la coopération bilatérale et multilatérale entre Etats, dont la vie est de plus en plus subordonnée aux décisions prises à l'échelon mondial. Tout appelle à unir les efforts et à renoncer au protectionnisme. Les enjeux stratégiques que sont la gestion saine des finances publiques, l'assouplissement des cadres réglementaires, la libéralisation des échanges et la promotion de la recherche et de l'innovation, sont communs à tous les Etats. C'est le rôle des parlements de créer les conditions d'une meilleure anticipation des défis du futur.

Construire l'avenir quand le présent est morose, c'est aussi cela l'esprit des Lumières. Le Genevois Jean-Jacques Rousseau, dont on fête le tricentenaire, approuverait sans doute l'action concertée de nos parlements. (*Applaudissements*)

CLÔTURE DES TRAVAUX

M. Jean-Pierre BEL, Président du Sénat de la République française

Nos débats ont été fructueux. Si personne ne souhaite prendre la parole, je vais vous soumettre le projet de conclusions de la Présidence.

« Le vendredi 16 mars 2012, les Présidents des délégations des Chambres hautes, membres de l'Association des Sénats d'Europe, ont participé à la XIV^{ème} réunion de l'Association des Sénats d'Europe.

Avant de commencer leurs travaux, ils ont exprimé auprès de leur collègue, M. Danny Pieters, vice-président du Sénat de Belgique, leur émotion après le tragique accident d'autocar qui a entraîné la mort de 28 personnes, dont 22 enfants.

Ils ont ensuite abordé les thèmes suivants :

- quel rôle pour les parlements dans le contrôle de la gouvernance de la zone euro ?
- quelle coopération pour favoriser le retour de la croissance en Europe ? Quelle place pour les parlements dans l'élaboration des réponses à la crise ?

Les Présidents des délégations :

- ont rappelé leur attachement aux efforts d'organisation et d'unité de l'Europe, et manifesté leur volonté de continuer à promouvoir les valeurs communes de l'Europe, qui sont notamment la démocratie, l'état de droit, le pluralisme politique, l'égalité des genres et le respect de la diversité ;
- ont réaffirmé le rôle de l'Association des Sénats d'Europe pour le développement de la coopération interparlementaire et la valorisation du bicamérisme, comme élément d'approfondissement de la démocratie européenne ;
- se sont félicités de la participation à cette réunion du président du Parlement européen, M. Martin Schulz.

Les Présidents des délégations :

- ont estimé que le renforcement de la gouvernance économique et budgétaire de l'Union européenne, et particulièrement de la zone euro, doit contribuer à la stabilité et la croissance dans l'ensemble de l'Europe ;
- ont souligné que cette gouvernance renforcée doit assurer une participation et un contrôle étroit des parlements nationaux et du Parlement européen, dont les rôles respectifs sont complémentaires et non concurrents ; en conséquence, les progrès réalisés par le traité de Lisbonne concernant le rôle des parlements dans la construction européenne doivent être poursuivis et complétés, par exemple, en ce qui concerne le fonctionnement du « semestre européen » ; en effet, lorsque les décisions européennes leur semblent prises par un petit nombre de Gouvernements seulement et par des techniciens, les citoyens perdent confiance dans la démocratie ;
- ont souhaité que les efforts pour l'assainissement budgétaire et le retour à la croissance soient menés en même temps.

Les Présidents des délégations :

- ont souligné que, aussi bien dans chaque Etat que dans les organisations européennes, seules les politiques contrôlées et soutenues par les parlements sont pleinement légitimes et

efficaces ; le renforcement de la coopération intergouvernementale ne peut constituer un instrument suffisant pour gérer l'interdépendance croissante des pays européens ;

- ils ont estimé qu'à cette interdépendance doit correspondre une intensification de la coopération interparlementaire, afin de favoriser l'échange d'expériences et la convergence des politiques au service de la croissance ;
- ils ont souligné le rôle des pouvoirs locaux et régionaux pour encourager l'activité et protéger les citoyens des effets des difficultés économiques ; ils ont rappelé à cet égard le rôle qu'exercent souvent les secondes Chambres pour établir un lien entre l'échelon régional ou local, l'échelon national, et les organisations européennes.

Les Présidents des délégations :

- se félicitent de la proposition de Mme la présidente de la Chambre des Lords du Royaume-Uni d'accueillir à Londres la prochaine réunion de l'Association en 2013 ;
- rappellent qu'à l'occasion de son bicentenaire, le Sénat des Pays-Bas s'est proposé pour accueillir la réunion de l'Association en 2015. »

M. Fred de GRAAF, Président de la Première Chambre des États généraux du Royaume des Pays-Bas

Mme la Présidente D'Souza a parlé d'organiser notre prochaine réunion à Londres au mois de juillet ; à cette époque de l'année, la plupart des parlements ne siègent pas. Peut-on modifier cette date ?

Mme Frances D'SOUZA, présidente de la Chambre des Lords du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord

Certainement, mais il serait souhaitable que la réunion se tînt à un moment où la Chambre des Lords ne siège pas, soit au début ou à la fin de l'été.

M. Jean-Pierre BEL, président du Sénat de la République française

Le projet de conclusions sera amendé en ce sens.

Au terme de cette journée, je voudrais tout d'abord remercier toutes les délégations pour leur contribution à ce débat qui, je crois, a été enrichissant pour tous. Nos vies politiques, c'est bien normal, restent dominées par les problématiques nationales, mais nous courons toujours le risque de nous laisser enfermer dans ces problématiques. Les réunions comme les nôtres, où se retrouvent des assemblées provenant de tout le continent européen, nous aident à prendre du recul, à mieux comprendre la diversité des approches, et par là à mieux préparer les nécessaires convergences.

Car la crise dont nous émergeons difficilement a montré une fois de plus – beaucoup d’entre nous l’ont souligné – à quel point nos pays sont interdépendants. Nous devons mieux gérer cette interdépendance, et cela ne peut se résumer au développement d’organisations où siègent des experts, ni même à la multiplication des conférences intergouvernementales. La dimension démocratique parlementaire est essentielle si nous voulons obtenir l’adhésion des citoyens.

Dans les périodes de crise, les opinions publiques se laissent facilement séduire par les théories du complot, voire par la désignation de boucs émissaires. Les meilleurs remèdes à ces tendances dangereuses, ce sont le débat public et la transparence qu’apporte le contrôle parlementaire. A cet égard, les secondes chambres ont un rôle particulier à jouer : en prenant le temps de la réflexion, elles peuvent faire contrepoids aux emballements passagers de l’opinion. Elles ont également un rôle à jouer pour que les attentes de tous les citoyens soient prises en compte, notamment en intégrant la dimension régionale et locale qui est leur cadre de vie.

Aujourd’hui, nos Etats sont confrontés à plusieurs grands défis : ils doivent encourager la croissance pour lutter contre le fléau du chômage ; en même temps, ils doivent assainir leurs finances mises à mal par la crise ; enfin, ils doivent conduire la transition vers une croissance plus verte, plus économe en énergie et en matières premières.

Ces grands défis relèvent certes pour une grande part de la responsabilité de chacun. Mais cette action des Etats -vers lesquels chacun s’est tourné lors de la crise- n’a été efficace que parce qu’il y a eu coordination et convergence des politiques menées. Il en est de même aujourd’hui pour le retour à la croissance. Jacques Delors a coutume de dire qu’il faut, pour la croissance en Europe, à la fois de la concurrence, de la coopération et de la solidarité. A nous de veiller à l’équilibre entre ces trois éléments. C’est une tâche que nous devons apprendre à remplir en commun, par la coopération, le dialogue, la compréhension mutuelle. Cela concerne les gouvernements, bien sûr, cela concerne le contrôle des parlements sur les exécutifs, et cela concerne aussi les relations interparlementaires. Et je crois, nos débats d’aujourd’hui l’ont montré, que notre Association peut apporter sa pierre à cet édifice.

Merci de votre participation à nos travaux. (*Applaudissements*).

La séance est levée à 16h45.